



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue le 2 juillet 2019, à 20 h 00, à la salle municipale, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (es) :

Mesdames les conseillères:	Lucie Michaud
Messieurs les conseillers:	Yves Lévesque Bruno Simard Richard Therrien Marc-Antoine Turcotte
Absent :	Sylvie DeBlois

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal du 3 juin 2019.
3. Suite de ces séances.
4. Correspondances.
5. Adoption des dépenses.
6. Résolution autorisant le financement temporaire du règlement # 2019-305.
7. Demande d'étude de comportement routier en zone et en période scolaire MTQ.
8. Résolution contrat clôture
9. Résolution enseigne terrain de jeux
10. Résolution autorisant à procéder aux travaux de pavage et lignage route du Mitan.
11. Résolution autorisant à procéder aux soumissions d'appel d'offre public SEAO, pour le prolongement du trottoir.
12. Résolution autorisant l'émission d'un constat d'infraction.
13. Résolution poursuivant l'entente avec la Zip de Québec et Chaudières Appalaches.
14. Divers.
15. Rapport des élus sur les divers comités.
16. Période de questions.
17. Levée ou ajournement de la séance.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur une proposition de Lucie Michaud, Appuyée par Marc Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour précité soit adopté.

19-73



N° de résolution
ou annotation

19-74

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019.

Sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Bruno Simard , Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019.

3. SUITE DE CES SÉANCES.

4. CORRESPONDANCE.

5. ADOPTION DES DÉPENSES.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

19-75

Sur une proposition de Lucie Michaud, Appuyée par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le paiement des factures du mois de juin totalisant 117 965.85 \$ ainsi que les comptes à payer au montant de 26 195.06 \$ et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

6 RÉSOLUTION AUTORISANT LE FINANCEMENT TEMPORAIRE DU RÈGLEMENT # 2019-305.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : MAMH en référence au règlement d'emprunt # 2019-305

ATTENDU QUE le conseil municipal désire procéder au financement temporaire.

19-76

En conséquence, sur une proposition de Richard Therrien, Appuyée par Yves Lévesque, il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le maire Jean-Pierre Turcotte, ainsi que la Directrice-générale Sylvie Beaulieu à signer les documents afin de procéder au financement temporaire pour un montant de 782 250\$

7. DEMANDE D'ÉTUDE DE COMPORTEMENT ROUTIER EN ZONE ET EN PÉRIODE SCOLAIRE MTQ.

ATTENDU QUE la circulation automobile dans le secteur où se situe l'école primaire suscite de l'inquiétude des parents, des citoyens et de la direction scolaire ;

Attendu que les membres du Conseil municipal ont été mis au fait de ces inquiétudes ;

19-77

En conséquence, Il est proposé par Marc-Antoine Turcotte, Appuyée par Lucie Michaud, et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans demande au MTQ de procéder à une étude sur le comportement routier dans le secteur villageois de la municipalité ;

Selon les conclusions de cette étude, le Ministère pourra nous proposer des pistes de solutions afin de renforcer la sécurité incluant l'éventuelle réduction de vitesse à des heures, jours et période de l'année dans la zone scolaire.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

N° de résolution
ou annotation

8 RÉOLUTION CONTRAT CLÔTURE.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la proposition de Clôture Avantage afin de procéder à la réparation des clôtures, de l'école et de la station d'épuration.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Lucie Michaud, Appuyée par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères), d'accorder le contrat au montant de 3 587.22 \$

19-78

9. RESOLUTION ENSEIGNE TERRAIN DE JEUX.

REMIS

10. RESOLUTION AUTORISANT A PROCEDER AUX TRAVAUX DE PAVAGE ET LIGNAGE ROUTE DU MITAN.

ATTENDU QUE le conseil municipal désire procéder aux travaux de pavage et de lignage de la Route du Mitan.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Bruno Simard, Appuyée par Yves Lévesque, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) autoriser la Directrice générale secrétaire trésorière à procéder au dépôt du projet dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale-volet des projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale.

19-79

11. RESOLUTION AUTORISANT A PROCEDER AUX SOUMISSIONS D'APPEL D'OFFRE PUBLIC SEAO, POUR LE PROLONGEMENT DU TROTTOIR.

ATTENDU QUE le conseil municipal désire procéder aux travaux de prolongement du trottoir.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) autoriser à procéder aux appels d'offres public sur le site SEAO.

19-80

12. RESOLUTION AUTORISANT L'EMISSION D'UN CONSTAT D'INFRACTION.

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de l'avis de dérogation.

ATTENDU QUE l'avis de dérogation est en référence au non-respect du règlement de zonage # 2005-197, articles 275,276, plus précisément avoir permis ou toléré l'exécution de travaux de remblai sans avoir obtenu au préalable une étude géotechnique réalisées par un ingénieur.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Lucie Michaud, Appuyée par Yves Lévesque, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'émission d'un constat d'infraction au montant minimum de 500 \$ pour la propriété portant le matricule # 6799-30-6080.

19-81



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Famille I.O., Qué.**

N° de résolution
ou annotation

13. RESOLUTION POURSUIVANT L'ENTENTE AVEC LA ZIP DE QUEBEC ET CHAUDIERE APPALACHES.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissances des appuis dans le projet du quai.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Yves Lévesque, **Appuyée par** Richard Therrien, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères),** de poursuivre l'entente avec la Zip de Québec et Chaudière-Appalaches.

19-82

14. DIVERS

15. RAPPORT DES ELUS SUR LES DIVERS COMITES

16. PERIODE DE QUESTIONS

17. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE.

Sur une proposition de Bruno Simard, **Il est résolu à l'unanimité** que la séance soit levée à 21 h 00.

19-83

Sylvie Beaulieu g.m.a.

Directrice générale Secrétaire-trésorière

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*